



Concacaf

COVID-19 Retour au Jeu Directives

DIRECTIVES

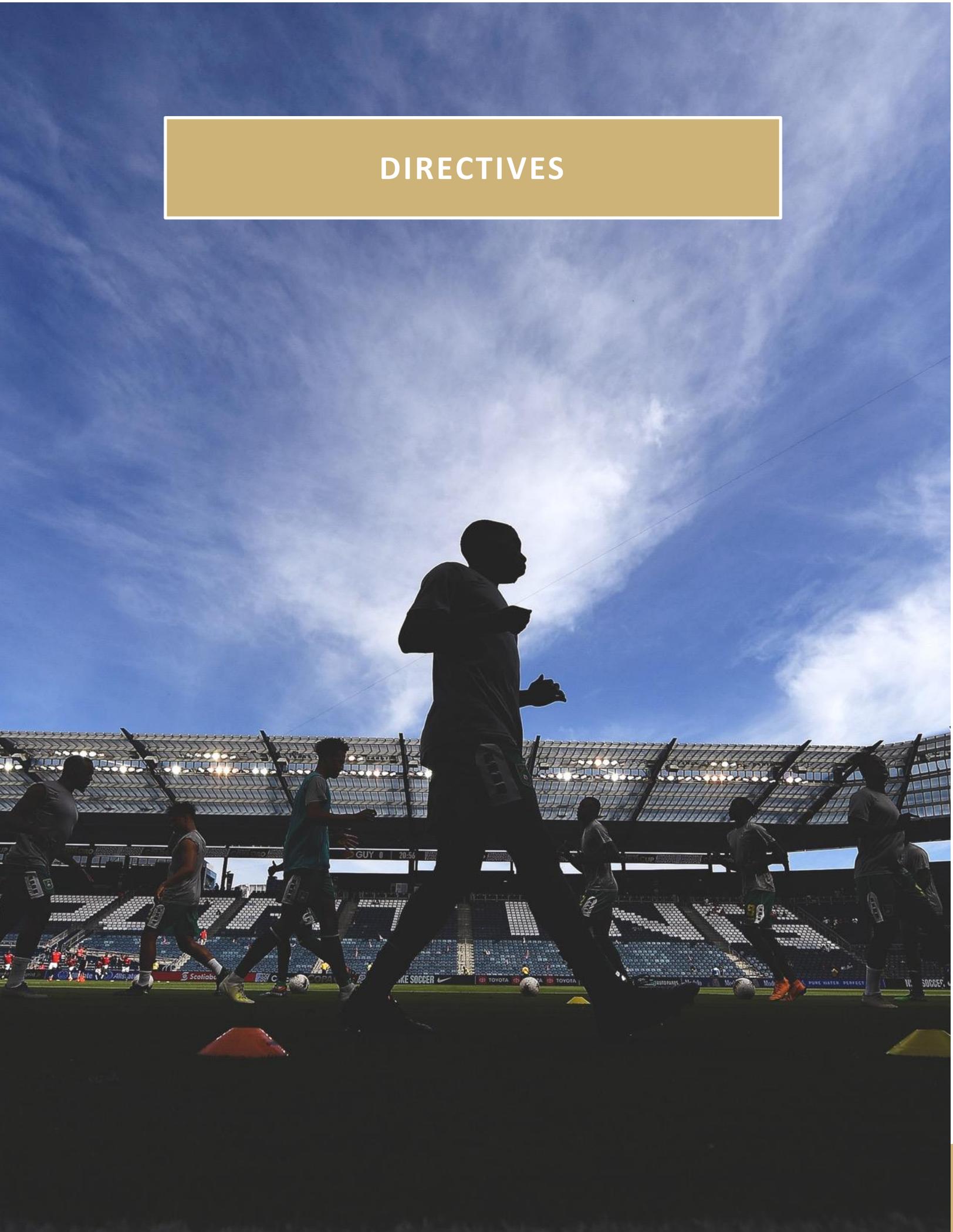


TABLE DES MATIERES

Décharge de Responsabilité.....	6
1. Réponse de la Concacaf au COVID-19.....	6
Retour du Football : Directives du Protocole Concacaf.....	7
2. Rôles et responsabilités	8
3. Responsabilités et Recommandations sur les Tests COVID-19	9
4. Général	11
5. Pré-Évènement	14
6. Voyages.....	15
7. Vie Quotidienne/Routines	16
8. Entraînement.....	17
9. Arbitres et Officiels de Match	17
Opérations de Match	20
10. Réunions Officielles	20
11. Jour de Match	20
12. Protocole Pré-Match.....	21
13. Activités d'après-match	22
14. Médias	23
15. Retransmissions	27
Site	31
16. Logement.....	31
17. Repas	31
18. Infrastructures	31
19. Stade.....	32

Concacaf | Retour au Jeu Directives

20.	Zones du Stade	35
	Mesures de Précaution	38
21.	Evaluation des Risques des Évènements Footballistiques	38
22.	Protocole en cas de Résultat COVID-19 Positif durant une Compétition.....	39
23.	Visites à l'Hôpital non liées au COVID-19	40
24.	Santé des Joueurs, Fitness et Considérations liées aux Blessures (FIFA)	41
	Autres Questions	44
25.	Sûreté & Sécurité	44
26.	Mesures Disciplinaires	44
27.	Conclusion	44



DECHARGE de RESPONSABILITE

Décharge de Responsabilité

Les présentes Directives COVID-19 de la Concacaf ne doivent pas être utilisées comme substitut à un avis médical ou juridique. La Concacaf recommande d'utiliser ces ressources en coordination avec les politiques et les directives applicables du gouvernement et du stade concerné. Ces documents restent soumis à une révision ultérieure à mesure que les informations disponibles continuent à émerger et à évoluer par les experts et les autorités sanitaires compétentes. Les questions non prévues dans ces Directives, les cas de force majeure ou tout ce qui concerne la prévention du COVID-19 seront décidés par la Concacaf. Les informations supplémentaires qui ne figurent pas dans ce document seront communiquées par le biais d'une circulaire et/ou incluses dans le règlement de compétition applicable. Ce document doit être lu en conjonction avec les normes médicales organisationnelles et les directives internationales et nationales sur la santé publique et les rassemblements de masse.

1. Réponse de la Concacaf au COVID-19

- 1.1. L'objectif de ce document est de présenter les considérations de prévention pour les Compétitions de Football dans la Région Concacaf dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Pour toute Association Membre, ligue, club ou autre organisation de football qui n'a pas de protocoles ou de directives en place liés au COVID-19, ou qui est en train de les développer, ce document peut fournir un soutien et des exemples de bonnes pratiques. Il n'est pas destiné à se substituer aux protocoles existants qui ont déjà été élaborés en conjonction avec des experts de la santé publique, et doit être lu en conjonction avec les conseils d'experts fournis par les organismes appropriés.
- 1.2. En ce qui concerne les compétitions centralisées de la Concacaf, plusieurs ont été suspendues en raison de la pandémie de COVID-19. Ce document exposera en détail comment la Confédération prévoit de reprendre les compétitions, en particulier pour ce qui est des dispositions médicales et des procédures de test strictes qui seront mises en œuvre pour créer un environnement plus sûr pour les joueurs et les officiels.
- 1.3. La Concacaf s'engage pleinement à aider ses Associations Membres et les parties prenantes de la région en ce qui concerne l'organisation et / ou la participation à tout événement / compétition. N'hésitez pas à contacter Concacaf pour toute question médicale à generalsecretariat.football@concacaf.org.



RETOUR DU FOOTBALL

Retour du Football : Directives du Protocole Concacaf

2. Rôles et responsabilités

2.1. Concacaf :

- 2.1.1. Fournir des lignes directrices et des recommandations COVID-19 aux Associations Membres à suivre.
- 2.1.2. Organise et exécute des compétitions / événements de la Concacaf avec le soutien du COL.

2.2. Associations Membres / Clubs Hôte :

- 2.2.1. Fournir un plan d'urgence COVID-19 avec toutes les fonctions opérationnelles de l'événement, les homologues médicaux et les autorités locales de santé publique.
- 2.2.2. Assurez-vous que ces directives et protocoles sont suivis.
- 2.2.3. Éduquez tout le personnel et les fournisseurs sur les procédures COVID-19 appropriées.
- 2.2.4. Assurez-vous que tout le personnel travaillant et les fournisseurs suivent les procédures COVID-19 appropriées.
- 2.2.5. Coordonner les tests COVID-19 pour le personnel et les prestataires de services du LOC.
- 2.2.6. Nommer un agent de liaison médicale.
- 2.2.7. Assurer que tous les sites sont prêts à recevoir des participants.

2.3. Équipes

- 2.3.1. Assurer que la délégation officielle suit les procédures COVID-19 appropriées.
- 2.3.2. Coordonner les tests COVID-19 pour la délégation officielle avant le

voyage international, comme requis par le pays hôte.

2.3.3. Se conformer aux directives de voyage et aux protocoles de santé du pays hôte.

3. Responsabilités et Recommandations sur les Tests COVID-19

3.1. Équipes :

3.1.1. La délégation complète (Joueurs et Officiels d'Équipe) doit être testée pour le COVID-19 et recevoir un résultat de test négatif daté d'un maximum de 5 jours avant la date de leur voyage.. Une fois le test effectué, les déplacements publics minimales sont découragés.

3.1.1.1. Examinez les exigences locales en matière de déplacement et assurez-vous que les documents demandés par les autorités locales du pays de visite sont disponibles pour le voyage.

3.1.2. Toute personne ayant été testée positive (dans le test daté d'un maximum de 5 jours avant le voyage) ou présentant des symptômes du COVID-19 doit être retirée de la délégation en déplacement, s'isoler et contacter les Autorités Locales. Des tests de confirmation et/ou des tests supplémentaires doivent être envisagés.

3.1.3. Tous les participants doivent voyager avec la preuve des résultats négatifs (daté au maximum de 5 jours avant le voyage) de COVID-19 et tout autre document demandé par les Autorités Locales du pays de visite.

3.1.4. À son arrivée dans le pays qui accueille la compétition, la délégation en déplacement doit subir un test COVID-19 dans les 12 premières heures et fournir un résultat négatif pour commencer les activités officielles de la compétition.

3.1.5. La délégation doit respecter les exigences de voyage énoncées dans le présent document.

3.2. Officiels de Match et Arbitres :

3.2.1. Les Officiels de Match et Arbitres doivent passer un test COVID-19 et recevoir un test négatif daté au maximum de 5 jours avant leur

date de voyage afin de participer à la compétition.

- 3.2.2. Toute personne dont le test est positif doit être remplacée de la délégation en déplacement, s'isoler et contacter les Autorités Locales.
 - 3.2.3. La preuve d'un résultat COVID-19 négatif (daté au maximum de 5 jours avant le voyage et tout autre document demandé par les Autorités Locales du pays de visite sont nécessaires pour le voyage.
 - 3.2.4. À leur arrivée dans le pays qui accueille la compétition, les Officiels de Match et Arbitres doivent être soumis à un test COVID-19 dans les 12 premières heures et fournir un résultat négatif.
 - 3.2.5. La délégation doit respecter les exigences de voyage énoncées dans le présent document.
- 3.3. Comité d'Organisation Local (LOC) :
- 3.3.1. Si un COL a été désigné pour une compétition spécifique, le COL est responsable des tests de tout son personnel (Personnel du COL, Personnel du Stade, bénévoles, sécurité, prestataires, fournisseurs, etc.). Le COL devra fournir à la Concacaf une déclaration sous serment signée et un document de décharge de responsabilité confirmant que des tests ont été effectués sur tout le personnel du COL (y compris les noms et les rôles) et que toute personne dont le résultat de test est positif n'occupera pas de fonction pendant la compétition.
 - 3.3.2. Si aucun COL n'est désigné, l'équipe visiteur sera chargée de s'assurer que l'hôtel, les services de transport et les autres installations qu'elle aura choisis suivront des procédures strictes de nettoyage et de désinfection, telles qu'elles sont appliquées par les autorités locales.
- 3.4. Informations supplémentaires :
- 3.4.1. Le COL doit avoir la preuve d'un résultat négatif du test COVID-19 pour l'ensemble de son personnel 72 heures avant l'arrivée de la première délégation avant le début de l'événement et autant de fois que l'exigent les Autorités Locales pendant l'événement ou que le demande la Concacaf.

- 3.4.2. Toute personne impliquée dans le match qui présente des symptômes du COVID-19 doit immédiatement s'isoler et contacter la Concacaf et les autorités sanitaires locales. Un dépistage quotidien des symptômes de chaque personne doit être effectué par chaque délégation et par le COL pour le Personnel de l'événement.
- 3.4.3. Des points de contrôle de sécurité conformes aux exigences minimales établies par les Autorités Locales doivent être mis en place avant l'arrivée de tout le personnel travaillant sur l'événement et ayant des contacts avec les équipes et les Officiels de Match.
 - 3.4.3.1. Des demandes supplémentaires peuvent être requises par l'organisateur de l'événement.
- 3.4.4. La Concacaf recommande que le COL dispose des équipements suivants dans toutes les zones de compétition, afin de faciliter un retour au football en toute sécurité :
 - 3.4.4.1. Des désinfectants pour les mains, des couvre-visages/écrans pour tout le Personnel, du savon, des thermomètres, des gants jetables, des sprays/serviettes désinfectantes et tout autre article sanitaire recommandé par les Autorités Locales.

4. Général

Les Joueurs, le Personnel des Équipes, le Personnel du Stade, le COL, le Personnel et les Officiels de Match doivent respecter les règles suivantes :

- 4.1. Chaque équipe participante est responsable de fournir des couvre-visages pour l'ensemble de sa délégation et de la conformité des masques portés selon les instructions.
- 4.2. Sans frais supplémentaires pour Concacaf, Concacaf se réserve le droit de demander des tests supplémentaires pour les Joueurs et le Personnel afin de pouvoir participer à la compétition.
- 4.3. La Concacaf gère toutes les approbations des accréditations pour la compétition.
- 4.4. Former tout le personnel des équipes sur la façon de porter et de disposer correctement de l'EPI (Équipement de Protection Individuelle), de

reconnaître les symptômes du COVID-19 et sur les meilleures pratiques.

- 4.5. Le port d'un couvre-visage (double tissu ou masque de type chirurgical) est obligatoire à tout moment. Le port d'un écran facial est également recommandé.
- 4.6. Les joueurs ne sont pas tenus de porter de couvre-visages dans les cas suivants:
 - 4.6.1. Exercice dans des zones/installations d'exercice désignées (sous réserve de modifications des Autorités Locales)
 - 4.6.2. Fait de manger/ boire activement
 - 4.6.3. Sur le terrain de jeu pendant un entraînement ou un match
 - 4.6.4. Échauffements des remplaçants pendant un match
 - 4.6.5. Les masques doivent être réappliqués dès que possible après une telle activité.
- 4.7. Pratiquer la distanciation sociale de 6 ft. (au moins 2m) à tout moment :
 - 4.7.1. La seule exception aux restrictions en matière de distanciation sociale serait pour des raisons médicales (c'est-à-dire le traitement fourni par un physiothérapeute/médecin).
 - 4.7.2. Pendant le déroulement de la rencontre et les échauffements de l'équipe pour les Joueurs, les entraîneurs de l'équipe et les Officiels de Match.
- 4.8. Il est déconseillé à tous les participants de socialiser entre eux pendant qu'ils se trouvent à l'hôtel ou en dehors de celui-ci.
- 4.9. Se laver souvent les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 30 secondes.
- 4.10. Si l'eau et le savon ne sont pas disponibles, utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool. Le COL doit prévoir des postes de désinfection des mains dans tout le stade, le site d'entraînement, l'hôtel et le bus.
- 4.11. Le COL doit fournir les quantités suivantes de désinfectant pour les mains et de savon à chaque équipe, à titre de ressources supplémentaires que

chaque équipe doit se procurer :

- Désinfectant pour les vestiaires : 1 par match/séance d'entraînement (1 gallon)
- Savon à main pour les vestiaires : 1 par match/séance d'entraînement (1 gallon)
- Désinfectants pour les mains : 2 par personne en délégation pour chaque 5 jours (10 oz)
- Lingettes désinfectantes : 1 paquet (minimum 35 lingettes) pour 2 personnes en délégation

4.12. Évitez de partager, de prendre et de donner des vêtements, du savon, des serviettes, des appareils électroniques (téléphones portables, ordinateurs portables, écouteurs, tablettes, etc.) ou d'autres articles personnels (stylos, maillots, etc.).

4.13. Restez à jour en ce qui concerne les vaccinations, y compris le vaccin contre la grippe.

4.14. Couvrez votre bouche et votre nez avec un mouchoir, votre coude ou votre manche (pas vos mains) lorsque vous toussiez ou éternuez. Si la toux persiste, isolez-vous et consultez un médecin.

4.15. Évitez de vous toucher le visage (bouche, nez, yeux).

4.16. Évitez de toucher les poignées/boutons de porte (laissez les portes ouvertes si possible).

4.17. Évitez tout contact avec des personnes présentant des symptômes de maladie, notamment en évitant tout contact étroit avec des personnes souffrant d'infections respiratoires aiguës.

4.18. Évitez les poignées de main, les high-five et les fist bumps, y compris avec des membres de votre délégation.

4.19. Évitez tout contact avec des personnes qui se sentent malades. Consultez immédiatement un médecin et informez la Concacaf. La Concacaf demande que si une personne est malade, elle le signale par téléphone et reste dans sa chambre si possible, afin d'éviter d'exposer quelqu'un de sa délégation. Le Personnel médical de l'équipe peut alors décider d'évaluer la personne avec un EPI dans sa chambre ou dans une autre salle indépendante hors délégation.

- 4.20. Tous les Joueurs doivent avoir leur propre bouteille d'eau, qui doit être étiquetée et lavée après chaque entraînement ou match. Les bouteilles d'eau ne doivent pas être partagées. Les bouteilles individuelles jetables sont également autorisées. Pendant les moments d'hydratation, il faudra maintenir une distance sociale.
- 4.21. La Concacaf et le COL déconseillent fortement aux Joueurs, au Personnel des Équipes et aux Officiels de Match de quitter l'hôtel pour des raisons non urgentes. Désignez une personne de votre délégation pour diriger toutes les courses essentielles (uniquement pour les besoins essentiels).

5. Pré-Évènement

- 5.1. Toute personne participant à l'évènement (Joueurs, Personnel, Officiel de Match, Personnel de la Concacaf, etc.) doit vérifier de manière proactive et régulière (quotidiennement) son état de santé (vérifier sa température et surveiller les éventuels symptômes). Cette vérification doit être effectuée chaque matin avant tout mouvement de la journée.
- 5.2. Les participants doivent se familiariser avec les recommandations des Autorités Locales du pays hôte en matière de bonnes pratiques et de précautions avant de partir pour l'évènement.
- 5.3. La Concacaf recommande à tous les Participants de se mettre en quarantaine pendant 10 jours avant leur départ pour la compétition. Tous les participants doivent faire tout leur possible pour éviter les situations dans lesquelles le risque de contracter le virus est élevé (c'est-à-dire l'accueil de visiteurs, les lieux fréquentés, les installations domestiques, etc.).
- 5.4. Le médecin de l'équipe doit commencer à effectuer des dépistages des symptômes au moins 14 jours avant leur départ.
- 5.5. Les Joueurs et le Personnel doivent avoir un accès et un contact direct avec le médecin de l'équipe.
- 5.6. Pratiquez la distanciation sociale, l'avez-vous fréquemment les mains et portez des couvre-visages afin d'éviter de contracter le COVID-19.
- 5.7. Toutes les séances d'entraînement préalables au camp doivent se dérouler dans un lieu strictement contrôlé afin de réduire le risque de contracter le virus.

- 5.8. Le COL doit garantir l'accès aux soins médicaux et disposer d'un Plan d'Action d'Urgence (Emergency Action Plan, EAP) pour traiter les questions liées au COVID-19 ainsi que les questions de santé non liées au COVID-19.
- 5.9. Toutes les équipes doivent suivre les directives de leurs Autorités Locales pour reprendre l'entraînement en toute sécurité avant le voyage.

6. Voyages

- 6.1. Vols – La Concacaf recommande les précautions de sécurité suivante lors des voyages :
 - 6.1.1. Tous les participants doivent contacter les aéroports de départ et d'arrivée pour se familiariser avec les protocoles additionnels éventuels, ainsi que pour prendre des dispositions spéciales avec les aéroports afin que la délégation réduise au maximum les contacts avec le grand public.
 - 6.1.2. Portez un couvre-visages à tout moment.
 - 6.1.3. Emportez suffisamment de désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool et garde-le à portée de main (bagage à main).
 - 6.1.4. Apportez tous les médicaments nécessaires pour la totalité du voyage.
 - 6.1.5. Nettoyez et désinfectez les sièges, la ceinture de sécurité, le plateau et les accoudoirs (toutes les surfaces avec lesquelles l'on entre en contact).
 - 6.1.6. Limitez la transmission de tout effet personnel à d'autres personnes.
 - 6.1.7. Maintenez une distance physique lorsque cela est possible.
 - 6.1.8. Suivez toutes les directives fournies par les compagnies aériennes.
- 6.2. Transport routier – La Concacaf recommande les mesures de sécurité suivantes lors des voyages :
 - 6.2.1. Si vous vous rendez au site via transport routier, la délégation doit s'assurer que ses bus/vans sont nettoyés et désinfectés.

- 6.2.2. Une fois sur le site, le COL veillera à ce que tous les bus soient nettoyés et désinfectés avant et après chaque déplacement des officiels des équipes.
- 6.2.3. Les équipes/le COL s'assureront que les bus disposent d'un désinfectant pour les mains facilement accessible à tous les passagers.
- 6.2.4. Maintenez une distance physique ainsi que sociale entre les individus.
- 6.2.5. Les passagers et le personnel des transports terrestres doivent porter une couvre-visage à tout moment.
- 6.2.6. Suivre toutes les directives de transport fournies par les conducteurs.

7. Vie Quotidienne/Routines

- 7.1. Il est déconseillé aux équipes de quitter l'hôtel pour toute activité non urgente/non essentielle pendant la compétition.
- 7.2. Les courses essentielles (provisions, pharmacie, etc.) doivent être effectuées par un membre désigné de la délégation. Toutes les mesures de sécurité doivent être prises en compte. Le membre de délégation désigné doit être sélectionné avant l'arrivée au site et doit être inscrit sur la liste finale.
- 7.3. Les Joueurs et le Personnel doivent suivre les protocoles médicaux établis par les Autorités Locales, le COL et la Concacaf.
- 7.4. Si un joueur ou un membre du personnel commence à se sentir malade, développe des symptômes du COVID-19 ou a été en contact étroit avec une personne malade, signalez-le immédiatement au médecin de l'équipe ou au médecin du site.
- 7.5. Les membres de l'équipe et le Personnel ne peuvent participer à des activités qu'avec les personnes de leur délégation.
- 7.6. Aucun contact physique avec les Joueurs ou le Personnel d'autres délégations n'aura lieu en dehors des matchs officiels.
- 7.7. Aucun contact physique avec une personne ne figurant pas sur la liste de la délégation (par ex. : visiteurs).

- 7.8. Si un Joueur ou un membre du Personnel se fait envoyer un objet personnel ou un autre colis, une livraison sans contact doit avoir lieu.
- 7.9. Le COL est chargé de s'assurer que le(s) hôtel(s), les services de transport et les autres installations désignés suivent des procédures de nettoyage et de désinfection strictes, telles que mises en œuvre par les Autorités Locales.
- 7.10. Les membres de la délégation peuvent être soumis à des tests ad hoc à la discrétion de la Concacaf.

8. Entraînement

- 8.1. Les masques doivent toujours être portés à l'arrivée sur le lieu d'entraînement et pendant les périodes d'inactivité dans les zones d'entraînement désignées.
- 8.2. Les Joueurs et le Personnel doivent être habillés avant leur arrivée au site d'entraînement.
- 8.3. Les Joueurs et le Personnel doivent avoir leur propre bouteille d'hydratation. Il est interdit de partager les bouteilles. Les bouteilles jetables sont autorisées. Dans les moments d'hydratation, une distanciation sociale accrue est encouragée.
- 8.4. Les Joueurs et le Personnel doivent essuyer/assainir tout l'équipement après utilisation.
- 8.5. Aucun vestiaire ne sera prévu pour les entraînements. Les salles de bain resteront accessibles.

9. Arbitres et Officiels de Match

- 9.1. La Concacaf se réserve le droit de remplacer tout Arbitre dont le test est positif ou qui présente des symptômes du COVID-19. La Concacaf fera son possible pour que cet officiel remplaçant ait une nationalité neutre mais se réserve le droit de nommer des arbitres de la même nationalité que l'une des équipes impliquées dans le match.
- 9.2. Les Arbitres et les Officiels de Match doivent se familiariser avec les recommandations des Autorités Locales concernant les meilleures pratiques et les précautions à prendre avant de se rendre à la compétition.

- 9.3. Tout Arbitre qui se considère comme une personne à haut risque doit le signaler à la Concacaf avant d'être affecté.
- 9.4. La Concacaf recommande à tous les Arbitres et Officiels de Match de se mettre en quarantaine pendant 10 jours avant leur départ pour la compétition. Tous les individus doivent éviter les situations dans lesquelles le risque de contracter le virus est élevé (c'est-à-dire l'accueil de visiteurs, les lieux fréquentés, les installations à domicile, etc.).
- 9.5. Un médecin local fourni par le COL doit vérifier quotidiennement les symptômes auprès des Arbitres, Officiels de Match et du Personnel de la Concacaf.
- 9.6. Les Arbitres et les Officiels de Match doivent avoir un accès et un contact direct avec un médecin local, s'ils ont besoin de soins médicaux.
- 9.7. Sauf s'ils se rendent au stade et en reviennent, tous les Arbitres et Officiels de Match doivent rester dans les limites de l'hôtel. Si les Arbitres ou les Officiels de Match doivent quitter l'hôtel, ceux-ci doivent obtenir l'accord préalable du représentant du Département des Arbitres de la Concacaf ou, si non disponible, d'un Membre du Personnel de la Concacaf. Le représentant de Concacaf aidera la personne qui en fait la demande à déterminer la méthode la plus sûre pour répondre à ce besoin.
- 9.8. Les Arbitres ne doivent pas partager les bouteilles d'eau. Les bouteilles d'eau individuelles, les serviettes et les bouteilles jetables sont autorisées.
- 9.9. Pendant le match et lors de toute visite dans un vestiaire, le quatrième officiel doit porter un masque.
- 9.10. L'espace mis à la disposition de l'Assesseur et des autres Officiels de Match pour observer le match doit être socialement éloigné, proche du milieu de terrain avec une vue dégagée sur l'ensemble du terrain, et limité à ces personnes ainsi qu'au Personnel de la Concacaf.
- 9.11. Les Arbitres, les Officiels de Match, le Personnel du COL et Personnel de la Concacaf peuvent être soumis à des tests ad hoc, à la discrétion de la Concacaf.

OPERATIONS de MATCH



Opérations de Match

10. Réunions Officielles

10.1. La Concacaf organisera toutes les réunions du tournoi (Réunion d'Arrivée des Équipes, Réunion de Coordination de Match, réunion du COL, etc.) via Microsoft Teams. Le Coordinateur de Stade de la Concacaf/Coordinateur de Match fournira de plus amples informations. Dans la mesure du possible, des réunions d'équipes virtuelles peuvent être envisagées.

10.1.1. Si une réunion virtuelle ne peut pas être organisée ou si une réunion en personne doit avoir lieu, le Coordinateur de Stade de la Concacaf fournira de plus amples informations concernant la préparation de la réunion.

10.2. Réunion d'Arrivée de l'Équipe

10.2.1. Le contrôle des passeports et des uniformes sera effectué via Microsoft Teams, le lien étant fourni par le Coordinateur de Stade/Match de la Concacaf.

10.3. Réunion de Coordination de Match

10.3.1. Toutes les réunions des agences se dérouleront par l'intermédiaire de Microsoft Teams, le lien étant fourni par le Coordinateur de Stade/Match de la Concacaf.

11. Jour de Match

11.1. Les Joueurs et le Personnel doivent arriver en portant des couvre-visages. Tout le Personnel doit porter une EPI, à l'exception des Joueurs et des Arbitres lorsqu'ils sont sur le terrain (à l'exception du Quatrième Officiel et du Coordinateur de Match qui porte un masque pendant le match).

11.2. Le COL, en coordination avec la Concacaf, mettra en place des contrôles de température à l'arrivée sur le site pour toutes les personnes entrant dans les installations le jour du match.

11.2.1. Si une personne a une température de 100,4°F/38°C ou plus, celle-ci sera révérifiée. Si cette personne a toujours de la fièvre, elle ne sera pas autorisée à entrer dans le stade.

- 11.3. Les entraîneurs et les Joueurs remplaçants sur le banc sont tenus de couvrir leurs visages pendant le match.
- 11.4. Les Joueurs doivent enlever leur masque pour l'échauffement pendant le match.
- 11.5. Des bouteilles d'eau et des serviettes individuelles doivent être fournies à tous les Joueurs et au Personnel.
- 11.6. La Concacaf recommande aux Joueurs, au Personnel et aux Officiels de Match de s'abstenir de cracher ou de se dégager le nez sur le terrain de jeu.
- 11.7. L'Entraîneur en Chef peut enlever le masque pendant le match lorsqu'il se tient à l'écart du banc, idéalement à 6 ft. (2M), et lorsqu'il donne des instructions aux Joueurs sur le terrain de jeu.
- 11.8. Les célébrations pendant les buts, bien que légitimes, doivent être limitées à des "high-fives" ou des poignées de main.
- 11.9. Suivre les Protocoles de Sécurité de la Concacaf tels que définis dans la Réunion de Coordination de Match.

12. Protocole Pré-Match

- 12.1. Les heures d'arrivée des équipes et des officiels seront décalées pour limiter les contacts physiques.
- 12.2. Afin de contrôler et de garantir les règles de distanciation physique et sociale établies par les Autorités Locales et la Concacaf, toutes les personnes doivent se rendre directement au vestiaire dès leur arrivée au stade.
- 12.3. Le Coordinateur de Match supervisera et veillera à ce que les arrivées et les départs vers et depuis les vestiaires tout au long du match soient effectués de manière à réduire au maximum le nombre de personnes dans les couloirs à tout moment.
- 12.4. Le contrôle des uniformes avant le match sera effectué par le Quatrième Officiel.
- 12.5. Les Remplaçants et le Personnel doivent se rendre directement au banc de touche avec le visage couvert.

- 12.6. À l'intérieur du tunnel, les joueurs sont priés de garder leurs distances entre eux ainsi qu'avec l'équipe adverse. L'équipe A se rendra d'abord sur le terrain, suivie de l'équipe B jusqu'à ce que l'équipe A (Joueurs et Personnel) soit sur le terrain de jeu. Les équipes seront invitées à suivre le même protocole pour le début de la seconde mi-temps.
- 12.7. Seul le personnel essentiel et les membres dûment accrédités de la délégation auront accès au tunnel des Joueurs avant le match.
- 12.8. Le protocole pré-match de la Concacaf pour les compétitions restera le même, à l'exception des poignées de main qui n'auront plus lieu. Aucun drapeau de l'équipe nationale ne sera déployé devant l'équipe jusqu'à nouvel ordre.
- 12.9. Les Joueurs et les équipes sont priés de ne pas échanger de fanions ou de maillots avant ou après le match.
- 12.10. Il ne doit pas y avoir plus de seize (16) bénévoles pendant les matchs (huit ramasseurs de ballon et huit membres de l'équipe EMS/brancardiers).
- 12.11. Les équipes d'ambulanciers, d'EMS et de brancardiers doivent être sur place 30 minutes avant l'arrivée des équipes et respecter les règlements sanitaires locaux. Les équipes doivent porter des EPI conformément aux protocoles médicaux.
- 12.12. Les bénévoles doivent être âgés de plus de 18 ans.

13. Activités d'après-match

- 13.1. Il est conseillé aux équipes de quitter le terrain le plus tôt possible.
- 13.2. Il est déconseillé de se rassembler au centre du terrain pour une poignée de main d'après-match avec les officiels et l'équipe adverse.
- 13.3. Il est recommandé de minimiser le temps passé dans le stade, c'est pourquoi les récupérations sont déconseillées.
- 13.4. Il est recommandé à tous les participants de prendre une douche et de faire leurs bains de glace à l'hôtel qui leur a été attribué.
- 13.5. Les équipes doivent quitter le stade dès que possible après la fin du match et toutes les exigences relatives aux médias ont été remplies.

- 13.6. Comme pour les arrivées, les départs des équipes seront échelonnés pour limiter tout contact physique.

14. Médias

14.1. Général:

- 14.1.1. Tous les membres des médias qui couvrent les matchs doivent respecter les règles établies par la Concacaf, y compris notamment les protocoles de sécurité, les restrictions d'accès et l'utilisation d'équipements de protection personnelle à tout moment. Les accès/positions des médias ont été prédéterminés, mais sont susceptibles d'être modifiés si nécessaire.

14.2. Contrôle d'Accès:

- 14.2.1. La Concacaf continuera à gérer toutes les accréditations des médias pour les compétitions de la Concacaf, en accordant la même attention à tous les médias. Un nombre extrêmement limité de membres des médias sera autorisé à assister aux matchs.

Le succès des demandes d'accréditation individuelles dépendra de facteurs tels que l'espace disponible en raison des limites de capacité, ainsi que la capacité du demandeur à démontrer un historique de couverture professionnelle du sport et du football en général, le niveau des demandes pour les mêmes stades et un historique de conformité avec les Directives Médias des Associations Membres, de la Concacaf et de la FIFA.

Les demandes de participation à des tournois et/ou des matchs déjà approuvées, ainsi que les accréditations des médias déjà distribuées ne seront pas valables.

L'acceptation d'une accréditation média pour une compétition de la Concacaf implique expressément l'acceptation de travailler selon toutes les directives de la Concacaf, ainsi que toutes les règles de santé et de sécurité qui peuvent être distribuées séparément.

- 14.2.2. Les médias doivent toujours porter leur accréditation ou leur dossard de manière visible et peuvent être tenus de porter un équipement de protection individuelle une fois à l'intérieur du stade.

- 14.2.3. Les médias doivent toujours utiliser les points d'entrée désignés pour

accéder au stade. Les médias peuvent être soumis à un contrôle de température et peuvent être tenus de remplir un formulaire d'auto-certification avant d'entrer dans un stade.

14.3. Aires de Travail des Médias :

Avant chaque utilisation, le Personnel du COL/stade veillera à nettoyer et à désinfecter toutes les surfaces dans les zones réservées aux médias.

14.3.1. Sièges Médias :

14.3.1.1. Une zone spéciale de sièges sera mise à la disposition des médias en activité pour qu'ils puissent regarder les matchs. Les médias devront pratiquer une distanciation sociale de 6 ft. (au moins 2 m) et porter un couvre-visage à tout moment.

14.3.2. Salle de Conférence de Presse :

14.3.2.1. La Salle de Conférence de Presse ne sera pas ouverte aux médias. Tous les médias, y compris ceux qui sont sur place, devront assister à la conférence de presse de manière virtuelle.

14.3.3. Aire du Terrain de Jeu pour les Photographes et les Détenteurs de Droits :

14.3.3.1. Les photographes accrédités et les Détenteurs de Droits TV peuvent avoir accès à l'aire du terrain de jeu qui leur a été assignée. Aucun média ni aucun non-détenteur de droits ne sera autorisé à pénétrer sur le terrain de jeu avant, pendant ou après un match.

14.3.4. Aire de la Zone Mixte :

14.3.4.1. L'aire de zone mixte ne sera pas disponible.

14.3.5. Salle de Travail Photo :

14.3.5.1. La salle de travail photographique ne sera pas disponible. Les photographes seront tenus de travailler à tout moment à partir de leurs postes pré-assignés sur le terrain ou en

tribune.

14.4. Activités Médias de Jour de Match -1 :

14.4.1. Séances d'Entraînement Officielles : Les séances d'entraînement officielles seront ouvertes à un nombre limité de membres des médias.

14.4.2. Conférences de Presse : Les Entraîneurs en Chef et au moins un Joueur de chaque équipe devront participer à une Conférence de Presse virtuelle. Celles-ci auront lieu avant ou après chaque séance d'entraînement officielle.

14.5. Activités Médias de Jour de Match

14.5.1. Général :

14.5.1.1. Les interviews ne sont pas autorisées pendant le match sur le terrain de jeu lui-même ou dans ses abords immédiats. Toutefois, à l'arrivée et après le match, des entretiens auront lieu dans les circonstances suivantes et dans des lieux prédéterminés par la Concacaf.

14.5.2. Tournage dans les vestiaires :

14.5.2.1. La Concacaf entrera dans les vestiaires avec des caméras vidéo et des appareils photo pour recueillir des images "d'ambiance". Ceci aura lieu après que les responsables du kit auront terminé la mise en place des vestiaires.

14.5.2.2. Les équipes participantes et les Détenteurs de Droits ne pourront pas filmer dans les vestiaires.

14.5.3. Interview Flash d'Arrivée :

14.5.3.1. Les interviews flash d'arrivée auront lieu immédiatement après l'arrivée des équipes au stade, à un endroit à déterminer par la Concacaf, et avant que les équipes n'entrent dans leurs vestiaires. L'Entraîneur en Chef de chaque équipe doit y participer.

14.5.3.2. Les Entraîneurs en Chef, le reporter/responsable médias et le caméraman doivent porter un couvre-visage, et une

extension de microphone doit être utilisée pour maintenir une distance de sécurité.

14.5.4. Interviews à la Mi-Temps :

14.5.4.1. Les entretiens à mi-temps n'auront pas lieu.

14.5.5. Interviews flash multilatérales après le match :

14.5.5.1. Les entretiens multilatéraux-éclairés sont obligatoires et auront lieu après le match dans une zone désignée située à côté ou sur le terrain de jeu, ou entre le terrain de jeu et les vestiaires. Chaque équipe doit mettre à disposition un Joueur clé (c'est-à-dire un Joueur qui a eu une influence décisive sur le résultat) pour un minimum d'une interview flash multilatérale avec le diffuseur hôte.

14.5.5.2. Le(s) Joueur(s) sélectionné(s), le reporter/responsable médias et le caméraman doivent porter un couvre-visage, et une extension de microphone doit être utilisée pour maintenir une distance de sécurité.

14.5.6. Interviews flash unilatérales d'après match :

14.5.6.1. Avant d'entrer dans les vestiaires, les Joueurs et l'Entraîneur en Chef sélectionnés devront participer à de multiples interviews avec les Détenteurs de Droits (Rights Holders, RH) désignés par la Concacaf.

14.5.6.2. Le(s) joueur(s) sélectionné(s), le reporter/responsable médias et le caméraman doivent porter un couvre-visage, et une extension de microphone doit être utilisée pour maintenir une distance sociale.

14.5.7. Conférences de presse d'après-match :

14.5.7.1. Les conférences de presse d'après-match doivent commencer au plus tard 5 minutes après le coup de sifflet final. La participation des entraîneurs en chef de chaque équipe et de deux Joueurs est obligatoire.

En principe, l'équipe visiteur ira en premier, sauf accord préalable avec la Concacaf. L'équipe hôte est chargée de

fournir l'infrastructure et les services techniques nécessaires conformément au présent règlement.

Afin de maintenir une distance de sécurité, chaque conférence de presse entraîneur/joueur aura lieu individuellement et chacun devra porter un masque.

14.5.8. Zone mixte d'après-match :

14.5.8.1. Aucune zone mixte d'après-match n'aura lieu.

14.5.9. Autres activités médiatiques le jour du match :

14.5.9.1. Les Joueurs de chaque équipe doivent remplir toutes les demandes d'interview de la Concacaf et de ses détenteurs de droits avant de réaliser des interviews avec les plateformes officielles des équipes.

14.6. Le personnel des médias doit suivre toutes les instructions du Personnel de la Concacaf lorsqu'il se trouve dans les installations de la compétition ou dans les hôtels.

15. Retransmissions

15.1. Les mesures préventives suivantes sont destinées à protéger la santé du Personnel du Diffuseur Hôte dans le stade :

15.1.1. Le COL doit désigner un responsable de l'hygiène qui travaillera avec le Producteur de Stade de la Concacaf pour s'assurer que les directives suivantes sont respectées.

15.1.2. Un poste de désinfection approprié doit être fourni par le COL à l'entrée de l'enceinte de diffusion. Ce poste doit comprendre 2 litres de gel désinfectant pour les mains, 2 bouteilles de spray désinfectant (Lysol ou similaire), 2 paquets de lingettes désinfectantes par jour de match.

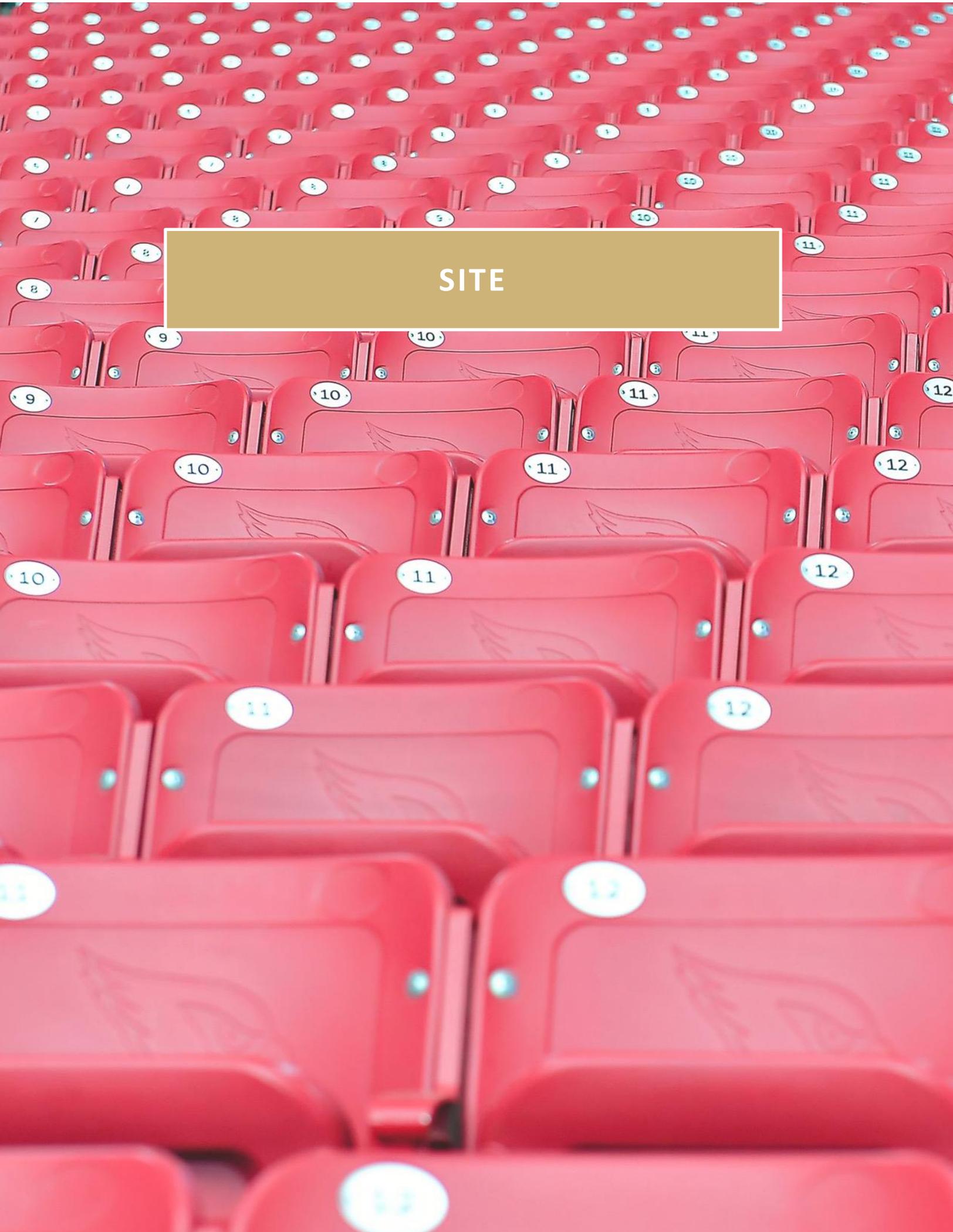
15.1.3. Un évier doit se trouver à proximité des camions de télévision. S'il n'est pas disponible, des éviers mobiles doivent être installés par le COL, avec du savon et des serviettes jetables.

15.1.4. Le COL doit être chargé de procéder à un contrôle de la température de tous les membres de l'équipe entrant dans le stade.

- 15.1.5. L'équipe du Diffuseur Hôte est chargée d'apporter le masque facial approprié et les autres équipements de sécurité (ex : écrans faciaux, etc.).
 - 15.1.6. Le Diffuseur Hôte doit être responsable de la mise en place d'un processus d'assainissement approprié sur l'équipement technique et à l'intérieur du camion de télévision, ainsi que d'offrir à l'équipe un équipement d'assainissement.
 - 15.1.7. Le COL doit fournir du gel d'assainissement dans les positions de caméras.
 - 15.1.8. Aucun rassemblement social ne sera autorisé dans l'enceinte de diffusion et dans les espaces restreints à l'intérieur du stade.
 - 15.1.9. La distance sociale entre les membres de l'équipe sera d'au moins 6 ft. (2m).
 - 15.1.10. L'intérieur du camion de production ne sera occupé que par les travailleurs essentiels avec leur masque facial approprié. Leur temps à l'intérieur doit être limité aux essais et aux temps de jeu.
 - 15.1.11. Les portes du camion doivent être ouvertes à tout moment (si possible).
 - 15.1.12. Avant que le Personnel ne commence à travailler, tous les postes de travail doivent être désinfectés.
 - 15.1.13. Tout le Personnel de Diffusion Hôte doit porter un masque facial à tout moment à l'intérieur du stade.
- 15.2. Les mesures préventives suivantes sont destinées à protéger la santé du Personnel Détenteur de Droits (RH) dans le stade :
- 15.2.1. Le COL doit désigner un responsable de l'hygiène qui travaillera avec le Responsable Médias de la Concacaf (Concacaf Media Officer, CMO) pour s'assurer que les directives suivantes sont respectées.
 - 15.2.2. Un poste de désinfection approprié doit être fourni par le COL à l'entrée de l'enceinte de diffusion. Ce poste doit comprendre 2 litres de gel désinfectant pour les mains, 2 bouteilles de spray

désinfectant (Lysol ou similaire), 2 paquets de lingettes désinfectantes.

- 15.2.3. L'accès des Détenteurs de Droits sera limité à 2 personnes pour la TV RH et à 1 personne pour la Radio et l'Internet RH.
 - 15.2.4. La distance entre les postes de travail RH doit être de 6 ft. (2m).
 - 15.2.5. Aucune installation de studio ne sera autorisée.
 - 15.2.6. Tout le personnel RH doit porter un masque facial à tout moment à l'intérieur du stade, et il sera demandé à toute personne vue sans masque facial de quitter le stade. Cela inclut les journalistes qui enregistrent ou font un reportage en direct devant la caméra.
 - 15.2.7. L'équipe RH doit fournir ses propres masques faciaux et un équipement sanitaire pour une désinfection adéquate de son équipement technique.
 - 15.2.8. L'accès à la RH sera limité à la zone qui leur est assignée par le CMO.
 - 15.2.9. Tous les RH ont le droit d'assister à la conférence de presse d'après-match. L'hébergement à l'intérieur de la salle de conférence de presse sera déterminé par le CMO.
- 15.3. Le Personnel de Diffusion doit suivre toutes les instructions du Personnel de la Concacaf lorsqu'il se trouve dans les installations de la compétition ou dans les hôtels.

A large stadium of red seats, viewed from a low angle looking up. The seats are arranged in rows and columns. Each seat has a small white oval sticker on the backrest with a number. The numbers are arranged in a grid pattern, starting from 1 in the top left and increasing to 12 in the bottom right. A gold rectangular box is superimposed over the center of the image, containing the word "SITE" in white capital letters.

SITE

Site

16. Logement

- 16.1. Les hôtels doivent se référer aux recommandations des Autorités Locales concernant le COVID-19.
- 16.2. Chaque individu doit porter un masque lorsqu'il ne se trouve pas dans la chambre qui lui a été attribuée.
- 16.3. Un désinfectant pour les mains sera mis à disposition par l'Hôtel et le COL pour toutes les chambres et les zones communes (y compris les postes de désinfection des mains dans les salles de repas et de réunion).
- 16.4. Il est conseillé aux invités de toujours prendre leurs distances physiques et sociales avec les personnes qui ne font pas partie de la même délégation.

17. Repas

- 17.1. (Entreprise de restauration/LOC/Hôtel) servira et respectera les protocoles de sécurité établis par les Autorités Locales. En l'absence de tels protocoles, la Concacaf fournira des directives sur ces questions.
- 17.2. Chaque équipe doit avoir sa zone de repas exclusive séparée des autres groupes, y compris des autres équipes.
- 17.3. Les serveurs porteront des EPI à tout moment.

18. Infrastructures

18.1. Salle d'Entraînement/Repas

- 18.1.1. Les équipes sont responsables du nettoyage et de la désinfection de leur salle d'entraînement/médicale après chaque utilisation.
- 18.1.2. Le COL fournira aux équipes des postes de désinfection des mains.
- 18.1.3. Le COL assurera un service de nettoyage de ces salles tous les jours.
- 18.1.4. Seuls les Joueurs recevant des soins ou des traitements médicaux doivent se trouver dans la salle d'entraînement. Il sera nécessaire de

maintenir une distance sociale autre que celle du prestataire et de l'athlète.

18.1.5. Le Personnel médical devra porter une EPI, y compris des gants, un masque, des lunettes de protection ou une protection oculaire et une blouse lorsqu'il traite un athlète ou un membre du Personnel.

18.2. Salle de Musculation

18.2.1. Les équipes et les Arbitres doivent nettoyer et désinfecter tout le matériel après chaque utilisation.

18.2.2. Veillez à ce que tout le matériel soit remis sur son support.

18.2.3. Suivez les Directives de Sécurité des Gymnases pour la distanciation sociale/physique.

18.3. Blanchisserie

18.3.1. Tout le linge de l'équipe doit être placé dans un seul bac.

18.3.2. Il est recommandé d'utiliser la température la plus chaude possible pour le linge et de laisser les articles sécher complètement.

18.3.3. Il incombe à l'équipe d'assurer le suivi de son linge.

19. Stade

19.1. Points d'Entrée

19.1.1. Toutes les équipes, le Personnel et le Personnel du stade doivent porter des couvre-visages à tout moment (exception : échauffements, Joueur sur le terrain).

19.1.2. Le Personnel du Stade disposera de points d'entrée désignés séparés des équipes lorsque disponibles. Ceci inclut la diffusion, les médias, le Personnel du site, les sponsors, le Personnel de la Concacaf, le COL et tout autre personnel nécessaire le jour du match.

19.1.3. Chaque personne devra disposer d'une accréditation valide et visible pour pouvoir entrer dans le site.

19.1.4. La température de toutes les personnes sera contrôlée à l'entrée du stade.

19.2. Vestiaires

19.2.1. Avant chaque utilisation, le Personnel du COL/du stade veillera à nettoyer et à désinfecter toutes les surfaces des vestiaires (poignées de porte, interrupteurs, tables, chaises, toilettes, éviers, etc.).

19.2.2. Tous les articles essentiels des vestiaires seront réapprovisionnés en fonction des besoins.

19.2.3. Un désinfectant pour les mains sera fourni dans chaque vestiaire. En cas de double rencontre, un minimum de quatre (4) vestiaires désinfectés est requis.

19.2.4. Toute restauration le jour du match devrait être limitée aux collations pré-emballées et aux fruits non coupés. Il est recommandé que tout service de restauration ou de livraison de glace soit effectué et placé dans le vestiaire de l'équipe avant l'arrivée de l'équipe.

19.3. Bureaux

19.3.1. Tous les bureaux doivent être nettoyés et désinfectés par le Personnel du stade avant et après chaque utilisation.

19.3.2. Maintenez une distance sociale de 6ft. (2m).

19.3.3. Porter un couvre-visage à tout moment.

19.3.4. Chaque personne devra nettoyer toute surface qu'elle a touché avec des lingettes désinfectantes (c.-à-d. les bureaux, les chaises, etc.).

19.4. Terrain de Jeu

19.4.1. Le Terrain de Jeu est limité uniquement au Personnel Technique, aux Joueurs, aux Arbitres, au Personnel de la Concacaf et aux bénévoles.

19.4.2. Avant l'utilisation, le Personnel du stade nettoiera et désinfectera

toutes les surfaces entourant le terrain (c'est-à-dire les bancs, les écrans des bancs, les poteaux des buts, les chaises, les drapeaux de coin).

19.5. Les bancs sont priés de respecter les directives relatives à la distanciation physique en laissant un siège d'au moins 3 ft. (1 mètre) entre chaque personne du banc.

19.5.1. En fonction du lieu, les Joueurs Remplaçants et/ou les Entraîneurs peuvent être invités à s'asseoir sur des sièges temporaires ou dans les tribunes.

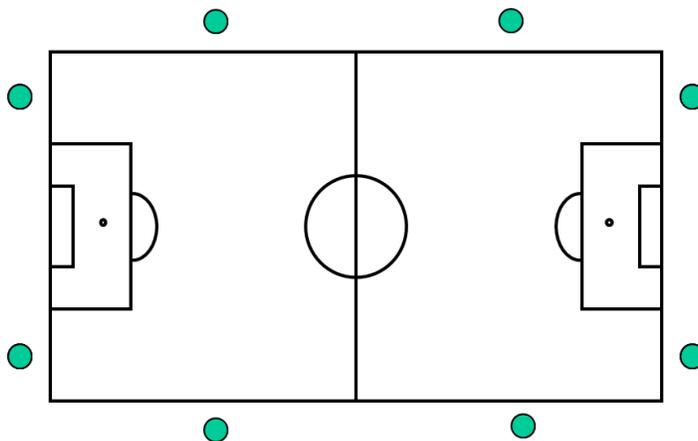
19.5.2. Tous les équipements utilisés doivent être collectés et placés dans un endroit prédéfini après la fin du match afin qu'ils soient nettoyés et aseptisés pour leur prochaine utilisation.

19.6. Bénévoles

19.6.1. Jusqu'à seize (16) volontaires doivent être utilisés pendant toute la durée du match. Les volontaires doivent être âgés de plus de 18 ans.

19.6.1.1. Huit (8) personnes pour le ballon.

19.6.1.1.1. Celles-ci seront responsables de la collecte des ballons, de leur assainissement et de leur mise en place sur les stands de ballon fournis par la Concacaf ou autour du terrain si aucun stand de ballon n'est disponible. Les Joueurs seront responsables de recueillir les ballons dans les stands de ballons.



19.6.1.2. Huit (8) membres de personnel EMS/brancardiers

19.6.2. Ces personnes seront avisées par le Coordinateur de Stade/Match de la Concacaf de leurs responsabilités et du lieu où elles se trouvent pendant le match.

19.6.3. Elles seront responsables de la désinfection/du nettoyage des ballons et de leur mise en place dans les stands de ballon autour du terrain.

19.6.4. Aucun porteur de drapeau ne sera utilisé jusqu'à nouvel ordre.

20. Zones du Stade

20.1. Le stade et ses alentours ont été divisés en plusieurs zones :

20.1.1. Zone 1 : L'intérieur - zones utilisées exclusivement pour les opérations de match (vestiaires, terrain, tunnel des Joueurs, coulisses) où seules quelques personnes (Joueurs, Entraîneurs, Arbitres, Personnel de la Concacaf et du COL, volontaires, Personnel médical, sécurité et concierges) seront autorisées.

20.1.2. Zone 2 : Stands - comprend non seulement les sièges habituels, mais aussi les médias et le personnel de diffusion.

20.1.3. Zone 3 : Extérieur du Stade - s'étend jusqu'à la limite extérieure du stade (mur, clôture, porte, cloison, etc.). Tout ce qui se trouve en dehors de cette zone est considéré comme un espace public qui relève de la compétence des Autorités Locales.

20.2. Si un match de la Concacaf se déroule à huis clos, le public n'est pas admis dans le stade. Seul le Personnel essentiel accrédité ayant une fonction de travail est autorisé dans le stade (zones 1, 2 et 3). Le nombre total de personnes autorisées dans l'enceinte du stade sera fixé par la Concacaf selon les directives approuvées par les Autorités Locales.

20.2.1. Compétitions de Niveau 1 - Maximum de 300 individus

20.2.2. Compétitions de Niveau 2 - Maximum de 200 individus

20.2.3. Compétitions de Niveau 3 - Maximum de 100 individus

20.2.4. Compétitions de Niveau 4 - Maximum de 100 individus

20.3. Selon les directives des Autorités Locales, un nombre spécifique de

personnes peut être autorisé à se trouver dans l'enceinte du stade en même temps.

20.4. La mise en place du stade sera finalisée 2 heures avant l'arrivée des équipes.



MEASURES DE PRECAUTION

Mesures de Précaution

21. Evaluation des Risques des Évènements Footballistiques

21.1. Les rassemblements de masse, en général, augmentent probablement le risque de transmission du COVID-19. Les administrateurs de la santé publique restent prudents quant à la possibilité d'une nouvelle vague d'infections.

21.2. La Concacaf et la FIFA soulignent que la prévention et le contrôle de la propagation du COVID-19 - en prenant les mesures nécessaires pour y parvenir - restent primordiaux.

21.3. Facteurs clés pour déterminer le risque :

21.3.1. Réglementations nationales et spécifiques au sport

21.3.2. Preuve de la transmission du COVID-19 par la communauté nationale/locale

21.3.3. Obligation pour les personnes de voyager à partir de zones avec une transmission du COVID-19

21.3.4. La présence de groupes vulnérables (>65) et/ou de personnes souffrant de conditions cardiaques, respiratoires ou immunodéprimées sous-jacentes.

21.3.5. L'infrastructure sanitaire et médicale disponible dans les lieux où des rassemblements de masse sont prévus.

21.3.6. Restrictions et conseils concernant les lieux vers lesquels les Participants peuvent se rendre.

21.4. Adhérer aux directives des Autorités Locales

21.5. La capacité de procéder en toute sécurité à des événements sportifs repose sur une évaluation solide des risques et la mise en œuvre d'une atténuation appropriée des facteurs qui peuvent contribuer à la propagation et / ou à la réintroduction du COVID-19, même à des moments où la transmission mondiale de la maladie peut être remise.

Une adaptation des outils d'évaluation des risques de l'OMS a été mise au

point par un groupe d'organismes du football pour relever les défis spécifiques liés à ce sport. L'outil d'évaluation des risques spécifiques au football, au format Excel, sera régulièrement revu et mis à jour au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie

Pour tous les événements qui entrent dans le champ d'application de ce document, l'utilisation de cet outil d'évaluation des risques spécifiques au football fourni par la FIFA est OBLIGATOIRE.

Afin de fournir des réponses précises à l'évaluation des risques et à la liste de contrôle d'atténuation, l'association hôte, en tant qu'organisateur de l'événement, doit être informée de l'épidémie actuelle de COVID-19, y compris les rapports nationaux de situation sur le COVID-19, s'ils sont disponibles.

Le pays / club hôte doit compléter l'évaluation des risques et la soumettre à la Concacaf avant le match / la compétition comme l'exige l'administration :

- Outil d'évaluation des risques spécifiques au football de la FIFA : (<https://resources.fifa.com/image/upload/covid-19-football-ra-060520a-final-hsp.xlsx?cloudid=raw/upload/gasm901hqp2n0zj4mtr.xlsx>)
- La Concacaf se réserve le droit de nommer du personnel supplémentaire aux fins de surveillance, d'audit ou d'application des mesures COVID-19 comme décrit dans ce document.

22. Protocole en cas de Résultat COVID-19 Positif durant une Compétition

22.1. Si un individu développe des symptômes du COVID-19 pendant la compétition, celui-ci doit s'isoler immédiatement, contacter le personnel médical de son équipe et être évalué immédiatement. La délégation doit informer immédiatement la Concacaf.

22.1.1. La personne et toutes les personnes qui ont été en contact avec elle doivent être mises en quarantaine (comme indiqué par les Autorités Locales) et être surveillées de près pour détecter les symptômes avec des contrôles de température.

22.2. L'individu doit être testé pour le COVID-19. Les personnes ayant été exposées à un risque élevé doivent être testées avant de reprendre leurs activités.

22.3. Si l'individu est testé positif pour le COVID-19, celui-ci doit être isolé dans une pièce éloignée du reste des équipes afin de minimiser le risque de transmission. La personne sera testée à nouveau pour s'assurer qu'il n'y a pas de faux positif. Si un résultat positif est confirmé, la personne commencera un traitement et passera par une période de repos et de récupération d'au moins 10 jours ou tel que recommandé par les autorités sanitaires locales.

22.3.1. En cas de résultat positif au test COVID-19 pour un individu d'une équipe pendant la compétition ou après son élimination de la compétition, cette équipe est responsable de couvrir tous les coûts associés à leur période de quarantaine.

22.3.2. Si plus de la moitié des joueurs de la liste finale sont testés positifs pour le COVID-19, l'ensemble de la délégation doit être isolée et éventuellement renvoyée chez elle après la compétition et/ou être isolée dans ce lieu pendant 10 jours ou tel que recommandé par les autorités sanitaires locales. Il est possible d'envisager de refaire les tests.

22.4. Si la personne est testée négativement pour le COVID-19, celle-ci sera autorisée à reprendre ses activités normales une fois les symptômes passés. Si le test COVID-19 est positif, la personne ne pourra pas faire d'exercice et devra subir des tests cardiaques avant qu'un retour le jeu ne puisse être envisagé.

22.5. Le COL fournira les coordonnées de tous les sites de dépistage du COVID-19.

22.6. Les équipes doivent voyager avec une Assurance Médicale Internationale et devront subséquemment assumer tous les coûts de toute dépense médicale durant la compétition.

22.7. La recherche des contacts doit suivre les directives actuelles de recherche des contacts et travailler avec le COL et les autorités sanitaires locales.

23. Visites à l'Hôpital non liées au COVID-19

23.1. Toute personne qui subit une blessure doit être évaluée par le Personnel médical de l'équipe. Si le Personnel médical de l'équipe détermine que ce Joueur doit être hospitalisé pour un traitement complémentaire, il doit en informer la Concacaf.

23.2. Après que l'individu a reçu un traitement à l'hôpital, il n'est pas nécessaire que le Joueur s'isole à moins qu'il n'ait des symptômes. Si l'individu est entré en contact étroit avec une personne dont le test COVID-19 est positif, ce Joueur et toute autre personne qui a été en contact avec lui doivent immédiatement être mis en quarantaine.

23.3. Si le Joueur ne peut plus jouer en raison d'une blessure, il est recommandé qu'il retourne chez lui.

24. Santé des Joueurs, Fitness et Considérations liées aux Blessures (FIFA)¹

24.1. Il est nécessaire de tenir compte des différents niveaux de condition physique que les footballeurs peuvent posséder à leur retour à l'entraînement et de prendre des mesures pour prévenir le risque accru de blessure prévu. Il convient d'être attentif aux facteurs suivants :

24.1.1. Si un Joueur a contracté le COVID-19 et, en cas de contagion, si des séquelles sont présentes ;

24.1.2. La durée de la période de désentraînement et du confinement ;

24.1.3. Le niveau d'activité physique que le Joueur a maintenu pendant la période de désentraînement ; et

24.1.4. La durée de la période prévue de remise en forme/retour au jeu.

24.2. Par conséquent, compte tenu des points ci-dessus, il est extrêmement important de prévoir un délai suffisant pour le retour au jeu, afin que :

24.2.1. Au moment de la reprise de l'activité sportive, un dépistage et des tests de santé appropriés permettant une évaluation objective de l'état physique et mental des Joueurs soient effectués.

24.2.2. Il y ait une période pré-compétition appropriée avec un plan d'entraînement, comprenant à la fois un entraînement aérobique et un entraînement de musculation. Des durées adéquates pour l'entraînement "d'isolement", l'entraînement en petit groupe, l'entraînement en équipe et l'entraînement spécifique au football doivent être prises en considération.

¹ <https://resources.fifa.com/image/upload/1718-covid-19-medical-considerations-for-a-return-to-footballing-activity.pdf?cloudid=cpng0f3y5pclmxn0prdb>

- 24.3. Il est également nécessaire de rappeler aux Joueurs leurs obligations concernant les substances interdites et le risque de violation des règles antidopage, en mettant l'accent sur les médicaments et/ou les suppléments qu'ils peuvent choisir de prendre en réponse au COVID-19.
- 24.4. Tout Joueur qui a été contrôlé positif au COVID-19 et qui est placé en isolement doit être soumis à des contrôles quotidiens et disposer de toutes les ressources possibles pour sa santé mentale et physique, ce qui peut inclure de prendre en considération des contrôles virtuels ou de télésanté, la possibilité de fournir un vélo dans la salle à condition qu'il soit asymptomatique et d'autres considérations.



AUTRES QUESTIONS

Autres Questions

25. Sûreté & Sécurité

25.1. Le COL fournira à la Concacaf, au plus tard 30 jours avant la compétition, un Plan de Sûreté et de Sécurité décrivant les protocoles de sûreté et de sécurité que le COL suivra, tels qu'établis par les Autorités Locales. Le plan doit notamment contenir tous les détails concernant les hôpitaux locaux, les médecins locaux, les sites de tests locaux (COVID-19), le plan de sécurité du stade, le plan de sécurité de l'entraînement, les zones d'entraînement désignées, le programme de désinfection et le plan de sécurité du jour de match.

26. Mesures Disciplinaires

26.1. Les Associations Membres et les Clubs sont responsables de s'assurer que chaque membre de leur délégation respecte les Directives COVID-19 de la Concacaf et tous les autres règlements, directives, circulaires et décisions applicables de la Concacaf, de son Conseil et des Organes Judiciaires de la Concacaf.

26.2. Les Associations Membres et les Clubs doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour que leurs Joueurs et Officiels d'Équipe soient liés par et se conforment à toutes les obligations, règles, codes, protocoles, stipulations et exigences établies par la Concacaf et les Autorités Locales.

26.3. En cas d'infraction aux présentes et à toutes les réglementations applicables ou de comportement antisportif de la part des Associations Membres, des Clubs, des Joueurs, des Officiels d'Équipe, des Entraîneurs, des Officiels de Match, du COL (Personnel du stade) ou en cas d'incident de quelque nature que ce soit, le Comité de Discipline de la Concacaf est habilité à prendre des mesures disciplinaires.

26.4. Les décisions prises par le Comité de Discipline de la Concacaf doivent être respectées par les Associations Membres, les Clubs, les Joueurs, les Officiels d'Équipe, les Entraîneurs, les Officiels de Match, le COL (Personnel de stade) sans exception.

27. Conclusion

27.1. La protection de la santé et du bien-être de chaque individu demeure d'une importance capitale pour la Concacaf. Il est important que les

mesures suivantes continuent d'être préconisées : amélioration de l'hygiène, distanciation physique, habitudes de vie saines, bonne alimentation et évitement des déplacements non essentiels. Les instances dirigeantes du football, les fédérations, les ligues, les clubs et toutes les organisations de football doivent se rassembler pour se préparer prudemment et méthodiquement à un retour post-pandémique aux activités footballistiques. Le présent document peut soutenir ce processus, parallèlement aux conseils d'experts fournis par les autorités de santé publique dans les pays de la région. Même si le sport revient avec des protocoles et des dispositions de test en place, chaque personne impliquée dans une équipe ou un match de football continue d'avoir la responsabilité de soutenir les mesures qui empêchent la propagation du COVID-19 pendant que nous travaillons tous ensemble pour reprendre le sport.



Concacaf